

RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ

2024



03 Sommaire

| | |
|---|----|
| Mission et prestations | 05 |
| Message de la Conseillère d'État chargée du Département (DEE) | 06 |
| Message de la Présidente de la fondation | 07 |
| Conseil de fondation - Direction & Équipe | 08 |
| Base Légale | 09 |
| Message du Directeur | 10 |
| Chiffres clés 2024 | 11 |
| Paroles d'entrepreneurs | 12 |
| Analyse de l'activité | 14 |
| Analyse des dossiers acceptés | 15 |
| Suivi des emplois | 18 |
| Analyse du portefeuille d'encours | 19 |
| Rapport de l'organe de révision | 22 |
| Bilan au 31.12.2024 | 24 |
| Compte de résultat de l'exercice 2024 | 26 |



**financer
sa création**



**financer
sa transmission**



**financer
sa trésorerie**



**financer
sa croissance**

05 Mission et prestations

Pour bénéficier des aides de la FAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :



Processus d'une demande de financement auprès de la FAE :



En tant que fondation de droit public, la mission de la FAE est de contribuer au maintien d'une économie forte et diversifiée ainsi que de soutenir la création et la préservation des emplois à Genève.

Les prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

| | |
|-------------------------------|--|
| Cautionnement | Cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement. |
| Avance de Liquidités | Avance de liquidités jusqu'à un montant max. de CHF 250'000 par entreprise contre cession de factures. |
| Prise de participation | Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée. |
| Financement de mandats | Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit. |

Le montant cumulé des prestations ne peut excéder CHF 4.4 millions par entreprise.

Aux côtés des acteurs et actrices de l'économie locale

Au moment où j'écris ces lignes, l'environnement économique est plus incertain que jamais. Certaines velléités venues d'outre-Atlantique ne favorisent pas la sérénité entrepreneuriale. Or, nous le savons, nos entreprises ont besoin de stabilité et de prévisibilité. C'est pourquoi, je remercie la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) de participer pleinement à notre dispositif de soutien à l'économie locale. En 2024, à nouveau, la FAE a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) genevoises d'accéder à des financements, leur permettant de saisir des opportunités de croissance et de consolider leurs activités dans le canton.

Au total, presque 17 millions de prêts ont été accordés à 62 entreprises avec le soutien de la FAE, soit une moyenne de plus de 270'000 frs par entité. Ces chiffres montrent à quel point l'activité de la FAE est indispensable, elle qui retrouve un volume de cautionnement supérieur à ce qu'il a été les années précédentes. C'est sans surprise les secteurs du commerce et de la restauration qui ont été les plus soutenus (58% du total des prêts), la construction (5%) et l'industrie (6%) arrivant loin derrière.

En tant que département de l'économie et de l'emploi (DEE), nous nous devons d'être aux côtés des acteurs et actrices de l'économie locale pour entendre leurs besoins et mener des politiques publiques efficaces. C'est ce que je fais avec mes équipes en travaillant en étroite collaboration avec les faitières professionnelles, comme par exemple, celles du commerce local. A cet égard, mon département va lancer une importante consultation auprès des milieux du commerce dans l'optique d'établir un plan d'actions en faveur du secteur d'ici la fin de l'année 2025. De même, nous agissons main dans la main avec le secteur de la restauration, notamment par le biais de la refonte de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), afin de simplifier notamment les procédures entre administrés et administration.

En conclusion, permettez-moi encore de rendre hommage à l'excellent travail réalisé par le conseil de fondation, sous la présidence de Me Caroline Ferrero Menut, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de la fondation dirigée par Monsieur Patrick Schefer. Leur dévouement et leurs compétences représentent une réelle valeur ajoutée pour le développement économique du canton de Genève. Je suis persuadée que la FAE continuera d'occuper une place essentielle dans l'accompagnement des entreprises genevoises et contribuera activement à la prospérité de notre canton.

"Nos entreprises ont besoin de stabilité et de prévisibilité. C'est pourquoi, je remercie la FAE de participer pleinement à notre dispositif de soutien à l'économie locale."

Mme Delphine Bachmann,
Conseillère d'État chargée du
Département de l'économie et de l'emploi

La FAE apporte une contribution majeure aux PME du canton de Genève

Depuis le 1er janvier 2025, les PME suisses doivent s'adapter à un paysage législatif qui a connu un changement significatif concernant le recouvrement des créances de droit public. Auparavant, le recouvrement de ces créances était poursuivi par la voie de la saisie, désormais, elles le sont par voie de la faillite, ce qui augmente leur risque de se retrouver dans une situation particulièrement délicate. Il est essentiel qu'elles disposent de trésorerie suffisante pour régler lesdites créances. De manière plus générale, les entreprises sont également confrontées à une situation politique / économique actuelle incertaine, en raison notamment des conflits mondiaux, de l'inflation, de l'augmentation des coûts des matières premières ou encore des défis environnementaux.

Dans ce contexte, les établissements bancaires se doivent d'adopter une attitude plus prudente face aux risques. Elles se montrent plus sélectives dans l'octroi de crédits en analysant rigoureusement les capacités de remboursement, exigeant davantage de garanties et peuvent appliquer des taux d'intérêt plus élevés.

C'est précisément dans ce cadre que le rôle de la FAE s'avère essentiel et demeure un levier primordial pour soutenir les PME. En mettant à leur disposition son expertise, ses conseils, ses garanties ainsi que son appui financier — que ce soit sous forme de prêts cautionnés, d'avances de liquidités

ou de mandats d'expertise et de conseil — la FAE contribue activement à renforcer la confiance des établissements bancaires et à faciliter l'accès au financement pour les entreprises.

La FAE apporte une contribution majeure aux PME du canton de Genève permettant non seulement la création de nombreuses PME mais aussi le transfert de celles-ci ou encore l'apport de liquidités dans des phases de difficultés financières.

Je tiens à saluer le travail de toute l'équipe de la FAE et notamment de son directeur, Monsieur Patrick Schefer, grâce à la rigueur et la compétence desquels la FAE est en mesure d'apporter des prestations de grande qualité.

Je remercie également chaleureusement Madame Delphine Bachmann, Conseillère d'Etat, pour son implication et son soutien apporté à la fondation, lui assurant une dynamique essentielle pour remplir avec succès sa mission.

"Le rôle de la FAE s'avère essentiel et demeure un levier primordial pour soutenir les PME, en mettant à leur disposition son expertise, ses conseils, ses garanties ainsi que son appui financier."

Me Caroline Ferrero Menut,
Présidente de la fondation,
Avocate au barreau de Genève



08 Conseil de fondation | Direction & Équipe

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENTE

Me Caroline Ferrero Menut
Avocate au barreau de Genève

VICE-PRÉSIDENT

M. Pascal Rivollet
Expert-fiduciaire diplômé, Genève

MEMBRES

Mme Aurore Bui
Consultante en innovation sociale (jusqu'à 01.2024)

M. Yan Giroud
Représentant des partenaires sociaux (UNIA-GE)
(depuis 11.2024)

Mme Camille Grange
Entrepreneure, Genève (depuis 02.2024)

M. Blaise-Eric Hatt-Arnold
Directeur des investissements d'une caisse de pension
(jusqu'à 01.2024)

Mme Fabienne Knapp
Experte en financement d'entreprises, Genève (**)
(jusqu'à 01.2024)

Mme Maren Knief Clerc
Entrepreneure, Genève (**) (depuis 02.2024)

M. Anthony Montes
Représentant l'Union des associations patronales
genevoises (UAPG) (*)

M. Howard Nobs
Juriste - Assistant parlementaire (depuis 02.2024) (**)

M. Cédric Ricou
Entrepreneur, Genève

Mme Maria Schaffter
Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Kustrim Reka
Département de l'économie et de l'emploi (DEE) (*)

(*) également représentant du canton de Genève au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTEUR

M. Patrick Schefer

SOUS-DIRECTRICE

Mme Carla Zumbo
Gestionnaire financement PME

COLLABORATEUR.TRICE.S

Mme Marie Birraux-Verdonnet
Gestionnaire financement PME

M. Guillaume Bony
Gestionnaire financement PME
(depuis 08.2024)

Mme I-Tung Leung
Assistante administrative financements

M. Sébastien Murset
Gestionnaire financement PME

Mme Sandrine Pidoux
Comptable
(jusqu'à 11.2024)

Mme Monica Rios
Comptable
(depuis 10.2024)

M. Yann Schnyder
Gestionnaire financement PME
(jusqu'à 03.2024)

Mme Michèle Serquier
Assistante direction

Mme Emilie Somrani
Chargée de communication et
d'administration

09 Base Légale

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en oeuvre en 2006 par l'État de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la fondation vise à soutenir les PME afin de contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

La FAE et son activité sont régies par :

- la **Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- la **Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE)**,

votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées à différentes reprises, notamment les 15 mai 2009, 4 décembre 2015, 12 mars 2020, 29 janvier 2021 et 8 avril 2022.

Ce dispositif législatif est complété par le Règlement d'application de la loi sur l'aide aux entreprises (RAE) adopté le 21 juin 2023 par le Conseil d'État.

Dans ce contexte, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2024 à 2027.

Depuis 2007, la FAE est également reconnue en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative (ci-après CR). Elle est ainsi habilitée à proposer aux entreprises genevoises la prestation de cautionnement fédéral, régie par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée en date du 6 octobre 2006. A ce titre, l'État de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CAUTIONNEMENT
ROMAND

La FAE est le partenaire idéal des entreprises genevoises sans distinction de secteur d'activité, de taille ou de stade de développement.

10 Message du Directeur

Rapport d'activité

Conformément à sa mission, la FAE intervient à titre subsidiaire afin de faciliter l'accès au financement pour des entreprises viables établies dans le canton de Genève. Au-delà de son rôle de soutien financier, son objectif est de contribuer au développement des PME genevoises créatrices d'emplois, en veillant à préserver une économie locale forte et diversifiée.

L'activité en 2024, le 19^e exercice en date, est marquée par une nette croissance des montants accordés par rapport à l'exercice précédent et un retour à des résultats plus conformes aux performances historiques, la première fois depuis la crise sanitaire.

Ainsi, 62 entreprises ont bénéficié d'un soutien, correspondant à un total de 67 prestations accordées, pour un montant cumulé de CHF 16,9 millions. Cette progression se répercute favorablement sur l'ensemble des indicateurs annuels, tels que le montant moyen octroyé, en hausse de 37,5 % pour atteindre CHF 272'993, la taille moyenne des entreprises soutenues, qui s'établit désormais à 12,5 équivalents plein temps (EPT - soit une augmentation de 81,1 %), mais également sur le nombre total d'emplois appuyés, s'élevant à 773 ETP, soit plus du

double par rapport à l'année 2023.

Les aléas impactant la conjoncture économique et donc la santé financière des entreprises se succèdent dorénavant à un rythme de plus en plus accéléré. Il n'est donc pas étonnant que la demande pour un soutien au financement reste élevée. En revanche, la FAE observe depuis quelques mois une augmentation des sollicitations provenant d'entreprises déjà établies, souvent de taille plus importante, parfois en difficulté, ce qui contraste avec la situation des années précédentes.

Le volume des demandes de financement émanant d'entreprises du commerce et de la restauration est demeuré à un niveau conséquent cette année encore. Cette tendance résulte principalement d'une politique bancaire plus stricte pour ces secteurs d'activité jugés plus à risque. Ceci étant, la part accrue constatée dans les engagements en cours doit être nuancée. En effet, la hausse en pourcentage observée n'est pas réellement liée à une croissance des interventions, le nombre de dossiers du commerce et de la restauration acceptés par la FAE étant resté relativement stable depuis plusieurs années. Elle s'explique plutôt par la récente diminution des demandes d'autres branches.



"Depuis le lancement de ses activités en 2006, la Fondation d'aide aux entreprises s'est affirmée comme un partenaire essentiel du financement des PME à Genève."

M. Patrick Schefer,
Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises

11 Chiffres Clés 2024

773

emplois soutenus

* moyenne : 750

62

demandes acceptées

* moyenne : 60

16.9^{CHF}

millions accordés

* moyenne : 15.9 Mios

CHF
272'993

acceptés par
entreprise en moyenne

* moyenne : 269'541.-

* Moyenne historique hors prestations Covid

Il est cependant à préciser que la FAE n'enregistre pas de hausse significative du taux de défaut des entreprises soutenues dans ces secteurs, du fait certainement d'une analyse et sélection minutieuses.

La gestion des prêts covid cantonaux accordés par la FAE entre 2020 et 2021 continue à mobiliser fortement les ressources. Le bilan global des remboursements est satisfaisant, bien que les difficultés et contentieux s'accroissent désormais. Au 31 décembre 2024, c'est dorénavant 73.6 % des montants décaissés qui ont été remboursés. Néanmoins seul 19.6 % des prêts ont été intégralement réglés.

Depuis le lancement de ses activités en 2006, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) s'est affirmée comme un partenaire essentiel du financement des PME à Genève. Elle collabore étroitement avec toutes

les banques commerciales et jouit de la reconnaissance des différents acteurs économiques du canton, lui permettant de remplir efficacement, notamment grâce à sa collaboration avec Cautionnement romand, son rôle en faveur des PME genevoises.

Si l'impact à l'échelle macro-économique du canton reste forcément limité du fait des spécificités de sa mission, c'est tout de même près de 1'400 entreprises soutenues pour un montant cumulé de CHF 320 millions et plus de 17'300 emplois qui ont été créés ou maintenus depuis l'origine.

Certes, toutes les demandes ne peuvent pas être soutenues, les critères étant stricts et la sélection rigoureuse mais la FAE a permis, permet et permettra encore dans le futur aux sociétés temporairement plus fragiles de passer un cap et devenir des acteurs pérennes du canton.

12 Paroles d'entrepreneurs



CABINET DENTAIRE CHRISTELLE GUILLOUD SARL

Le cabinet dentaire de la Dresse Christelle Guilloud, situé à Carouge, allie expertise et technologies modernes. Notre équipe expérimentée assure une prise en charge complète, de la prévention à la chirurgie implantaire. Après une formation à l'Université de Genève et une expérience hospitalière et privée, j'ai repris progressivement le cabinet du Dr Vionnet, fondé en 1976, lors de son départ à la retraite.

L'un des plus grands défis a été de concilier ma carrière et ma vie familiale, notamment lors de mes grossesses en 2020 et 2023. Pendant ces périodes, j'ai fait face à un manque de soutien de ma banque et des assurances, qui ne prenaient pas en compte la perte de chiffre d'affaires liée à mon congé maternité. Ma première grossesse, en pleine crise du COVID, a été particulièrement difficile, et la situation s'est répétée en 2023, lorsque ma banque a refusé d'aménager mon emprunt, m'exhortant à ne pas interrompre mon activité.

Grâce à l'intervention rapide de la FAE j'ai pu faire sécuriser mon emprunt et obtenir une suspension temporaire de mes remboursements durant mon congé maternité.

Aujourd'hui, mon cabinet est solide, mon équipe soudée, et chaque défi a renforcé mes compétences, me permettant d'exercer avec passion et sérénité.

Dresse Christelle Guilloud

“

PROGETTO ALMA SARL

Arrivé à Genève en 2003 pour un doctorat en Histoire de la Médecine, Angelo Albrizio, originaire des Pouilles, se découvre une passion pour l'artisanat fromager.

En 2010, il fonde Casa Mozzarella, un atelier artisanal où du lait frais, collecté localement par les Laiteries Réunies de Genève, est transformé à la main selon la tradition des maîtres fromagers des Pouilles. Son premier laboratoire, situé à la rue Dizerens séduit rapidement par la qualité de ses produits et de sa production visible au public. En 2015, la fabrication s'installe à Plan-les-Ouates, et en 2022, l'atelier historique devient un espace de restauration. Avec des points de vente à la Halle de Rive et au Manora de Genève, l'aventure continue.

En 2025, grâce au soutien de la FAE, Casa Mozzarella franchit une nouvelle étape importante dans son expansion : la création d'un nouvel atelier de fabrication plus grand, conçu pour répondre à une demande grandissante. Ce nouvel espace intègrera également une épicerie-restaurant à Plan-les-Ouates. Ce soutien a été essentiel pour financer les investissements nécessaires et assurer la trésorerie du projet. L'histoire continue...

Angelo Albrizio | Directeur



Casa Mozzarella



BIEDERMANN SA

Biedermann SA, menuiserie et entreprise de charpente fondée en 1886, est implantée depuis plus d'un siècle à Chêne-Bougeries et intervient sur l'ensemble du canton genevois. Spécialisée dans le travail du bois massif, son équipe de 17 collaborateurs excelle dans la fabrication, la restauration et l'assainissement de fenêtres patrimoniales pour les bâtiments anciens, ainsi que dans la conception et la mise aux normes de portes palières. L'entreprise réalise également des projets de menuiserie contemporaine et assure la restauration ou la création de charpentes.

À la tête de la société depuis quatre générations, la famille fondatrice, sans descendance, avait prévu sa transmission. Grâce au soutien de la FAE, j'ai pu structurer le financement et finaliser l'acquisition en moins de trois mois, signant ainsi la reprise en janvier 2025.

Les activités et le développement de la société se poursuivent sereinement, portés par notre engagement à perpétuer son savoir-faire. Nous sommes fiers de valoriser son héritage en faisant évoluer son identité visuelle pour mettre en lumière le prénom Émile, symbole des quatre générations qui ont façonné son histoire.

David Gérardi | Directeur



VISITALY SA

Grâce au soutien financier de la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE), Visitaly a pu concrétiser son ambition : offrir une expérience gastronomique italienne authentique au cœur de Genève.

L'accompagnement de la FAE a permis de sécuriser les investissements nécessaires pour le développement du restaurant, notamment l'aménagement du lieu, l'acquisition d'équipements de qualité et la gestion des premières étapes d'exploitation.

Avec cette aide précieuse, Visitaly a pu se concentrer sur l'essentiel: proposer une cuisine raffinée, un service d'exception et une ambiance chaleureuse, fidèles aux traditions italiennes. Aujourd'hui, le restaurant connaît une belle croissance et attire une clientèle fidèle en quête de saveurs méditerranéennes. Nous remercions la FAE pour son soutien et son engagement auprès des entrepreneurs !

Fabrice Giangreco | Directeur



RUSSO SANITAIRES SARL

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude envers la FAE qui a su être à notre écoute. Grâce à leur aide nous avons pu surmonter des défis majeurs et continuer à faire croître notre entreprise dans un contexte économique difficile tout en nous permettant d'aménager nos locaux.

Au-delà du financement, nous remercions également leur collaborateur pour leur extrême gentillesse et leur soutien.

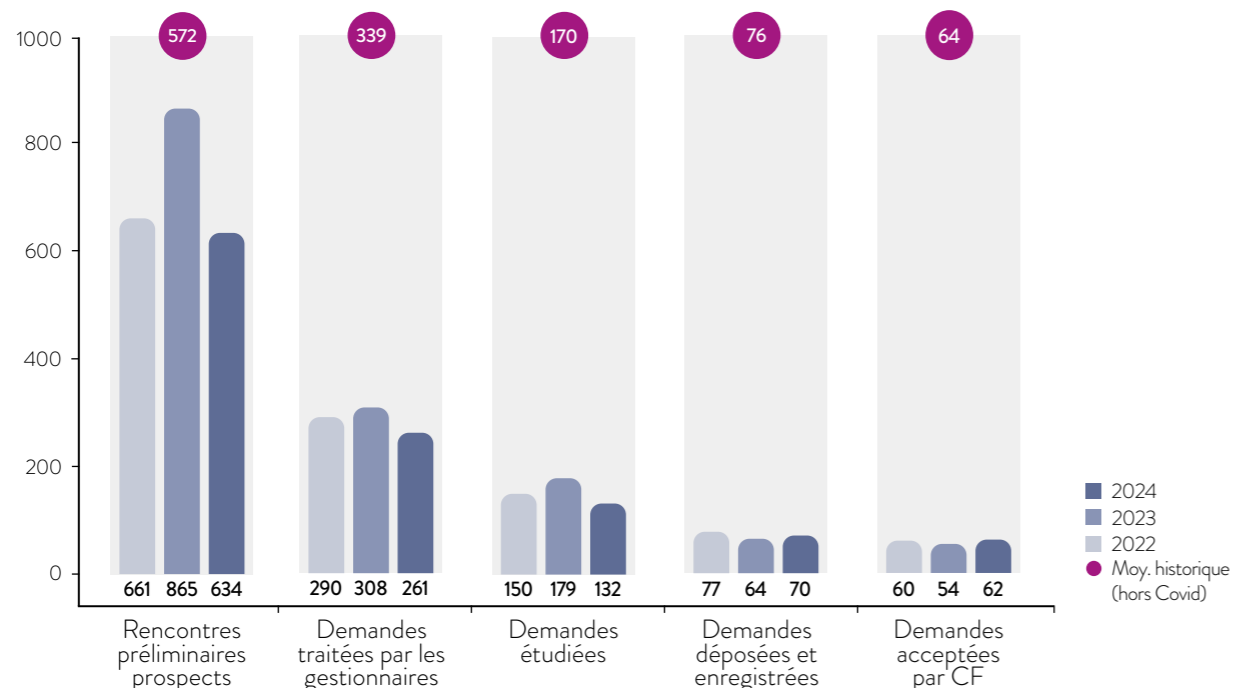
Toute l'équipe Russo Sanitaires



RussoSanitaires

14 Analyse de l'activité

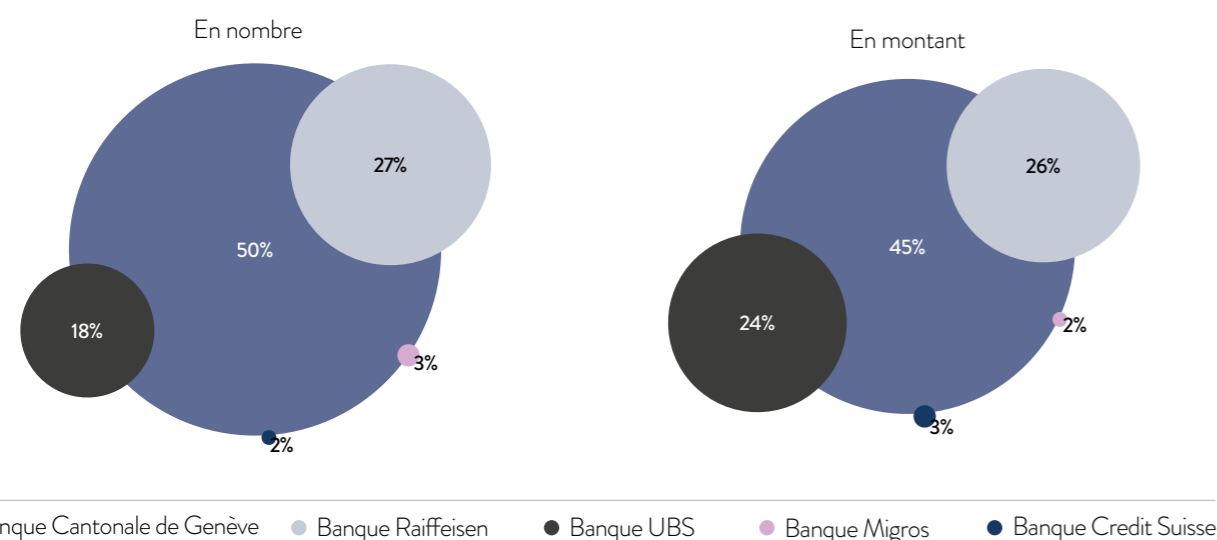
Activité FAE 2022 / 2023 / 2024



Après une année 2023 marquée par un niveau record de sollicitations, l'exercice 2024 témoigne d'un retour à des chiffres plus conformes aux tendances historiques. Cette évolution semble résulter de la clarification apportée à nos critères d'intervention via notre site internet et nos campagnes digitales ciblées. Les canaux de contact principaux restent dominés par le numérique (47 %), suivi des banques (25 %), puis d'autres canaux tels que les recommandations ou réseaux professionnels (28 %).

Malgré une part inférieure en volume, les demandes issues directement des banques demeurent les plus qualitatives, représentant 39 % des dossiers soumis au Conseil de fondation et confirmant, une fois encore, la solidité des partenariats construits avec les institutions financières. Grâce à une orientation mieux maîtrisée en amont, près de 10 % des prospects ont été présentés au Conseil de fondation, avec un taux d'acceptation atteignant 86 %, soulignant la qualité des évaluations réalisées et la pertinence des mécanismes de sélection mis en place.

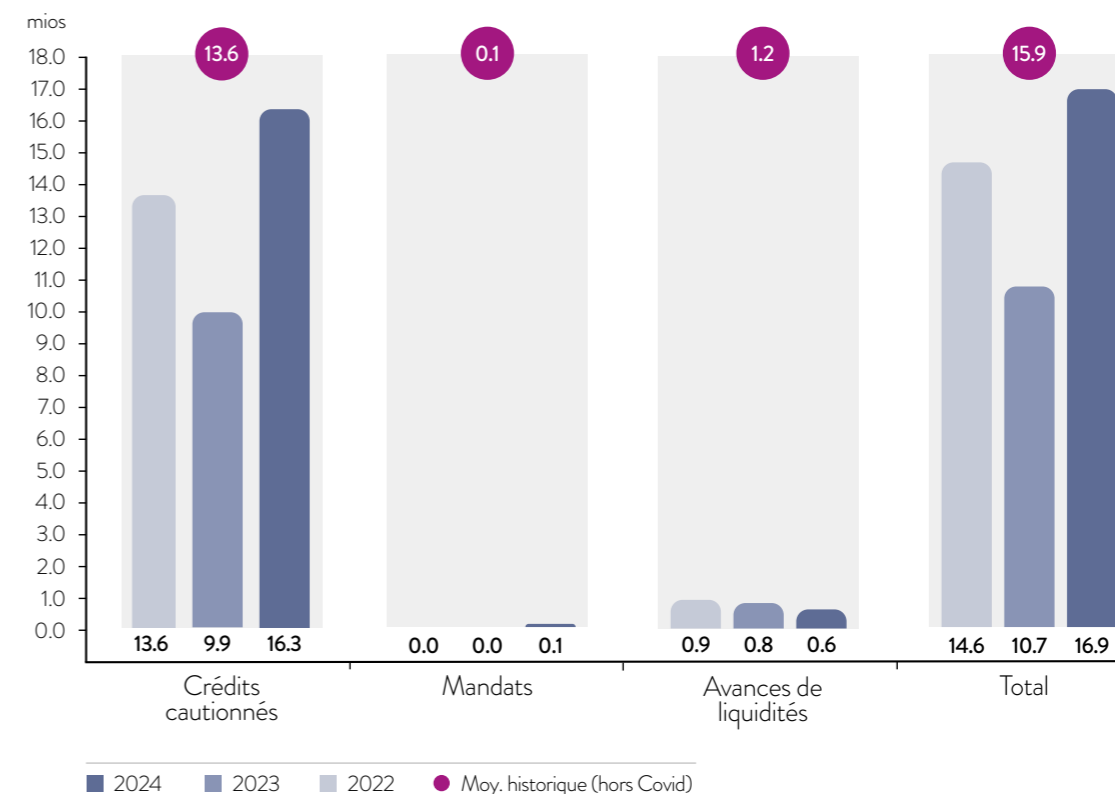
Prestations FAE et CR par banque partenaire



La FAE collabore activement avec l'ensemble des banques partenaires, mais trois d'entre elles concentrent l'essentiel de l'activité. La Banque Cantonale de Genève, les Banques Raiffeisen et la Banque UBS représentent 95 % des interventions, une répartition similaire à celle observée en volume, confirmant leur rôle structurant dans le dispositif de soutien.

15 Analyse des dossiers acceptés

Engagements accordés FAE et CR



En cours d'année, la FAE a accompagné 62 entreprises genevoises, représentant un volume total d'engagements accordés de CHF 16.9 millions. Ce chiffre traduit une hausse significative par rapport à l'exercice précédent, encore marqué par le déséquilibre économique lié à la crise sanitaire, combiné à une incertitude toujours élevée des marchés.

La croissance observée en 2024 s'inscrit dans une dynamique de reprise économique, où les entreprises ont progressivement retrouvé leur capacité à se projeter et à investir. Dans le même temps, les conditions d'accès au crédit bancaire se sont en partie durcies, et un nombre croissant de PME ont sollicité les dispositifs de soutien offerts par la FAE.

La très grande majorité des crédits cautionnés (90 %) a été octroyée par l'intermédiaire du Cautionnement Romand, pour un montant total de CHF 15.2 millions. Ce mécanisme de garantie, piloté à l'échelle régionale, a permis aux entreprises de bénéficier de financements bancaires avec une incidence en termes de risque limitée pour la FAE et le canton de Genève.

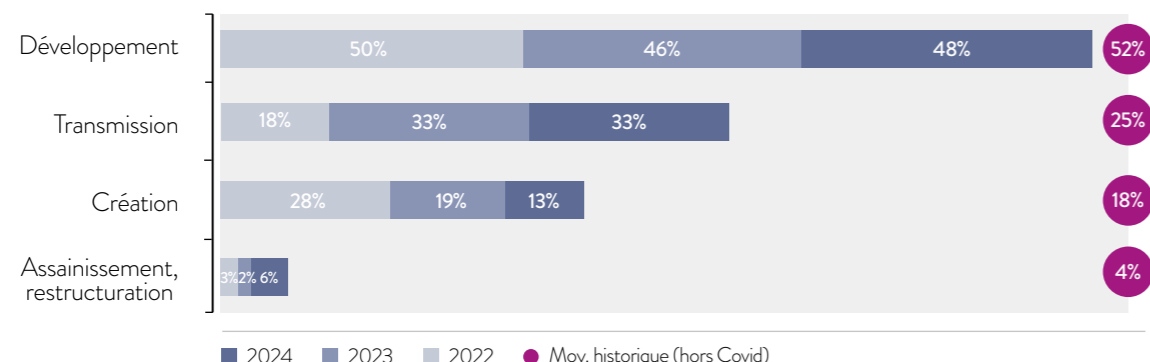
En complément, la collaboration active avec les établissements bancaires partenaires a favorisé la mobilisation de CHF 1.5 million supplémentaires, débloqués directement par ces institutions en lien avec les dossiers soutenus par la FAE. Ce partenariat public-privé a produit une injection totale de CHF 18.4 millions au bénéfice direct du tissu entrepreneurial genevois.

L'impact de la FAE ne se limite toutefois pas à ses engagements directs. Les entreprises bénéficiaires ont en effet contribué elles-mêmes à l'effort d'investissement en mobilisant des ressources internes significatives, telles que fonds propres, investissements privés ou cautions de baux commerciaux, pour un montant global estimé à CHF 24.5 millions. En tenant compte de l'ensemble de ces ressources, l'effet de levier généré par les interventions de la FAE est estimé à 2.5. Cela signifie que chaque franc engagé par la FAE a engendré CHF 2.50 d'investissement global, qu'il soit public, privé ou mixte.

Au total, l'action de la FAE a généré un impact économique consolidé de CHF 42.9 millions sur l'exercice, témoignant non seulement de la pertinence des outils financiers proposés par la FAE, mais également de son rôle en lien avec l'ensemble des acteurs de la place, y compris les établissements bancaires partenaires. Elle confirme également la capacité de la FAE à agir comme catalyseur de développement, dans un contexte économique exigeant et en constante mutation.

16 Analyse des dossiers acceptés (suite)

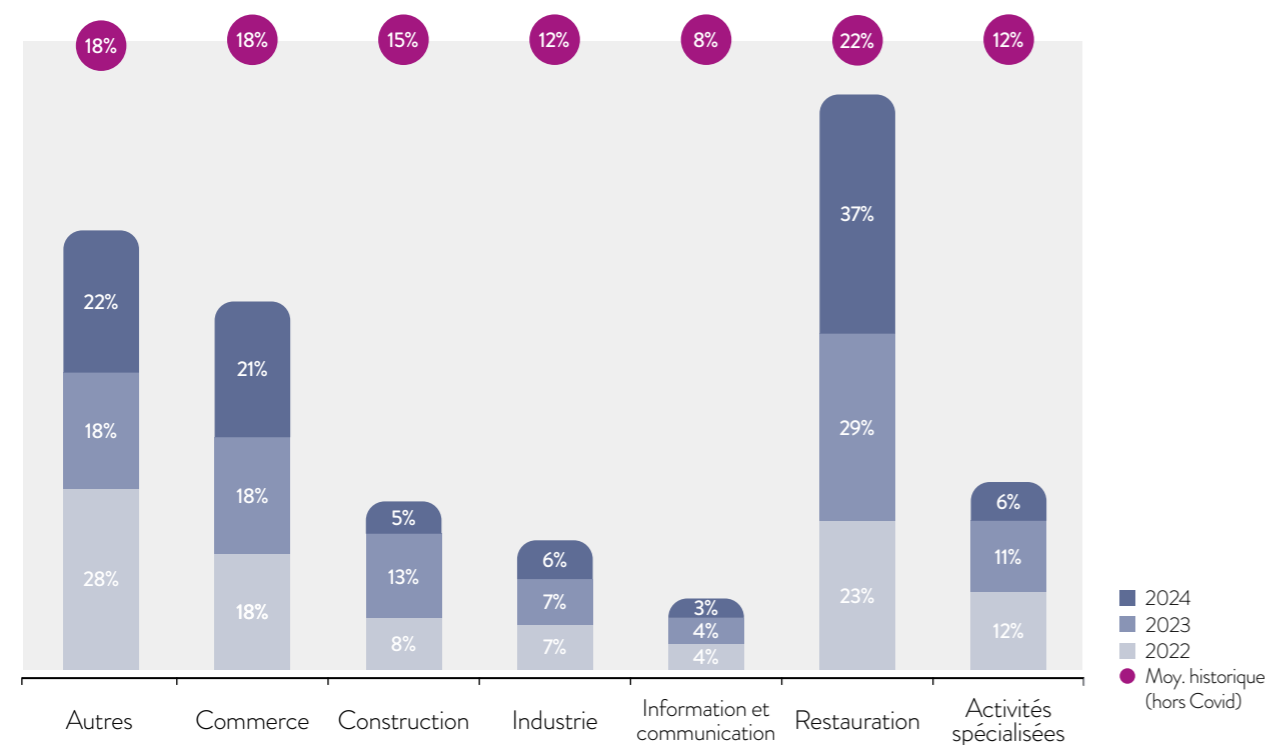
Demandes FAE et CR par stade de développement



L'analyse des interventions de la FAE révèle une forte prédominance des entreprises en développement, représentant 48 % des demandes, ce qui met en évidence l'importance de l'accompagnement durant cette phase. Les créations d'entreprises diminuent significativement à 13 %. Il est cependant à relever que cette réduction proportionnelle n'est pas marquante en volume, au vu de la croissance

des demandes pour les autres stades. Les demandes d'assainissement et de restructuration passent de 2 % à 6 %, illustrant les effets sur les PME de l'environnement économique plus difficile. Les transmissions d'entreprises restent stables à 33 %, confirmant l'importante activité de la FAE dans ce segment depuis plusieurs années.

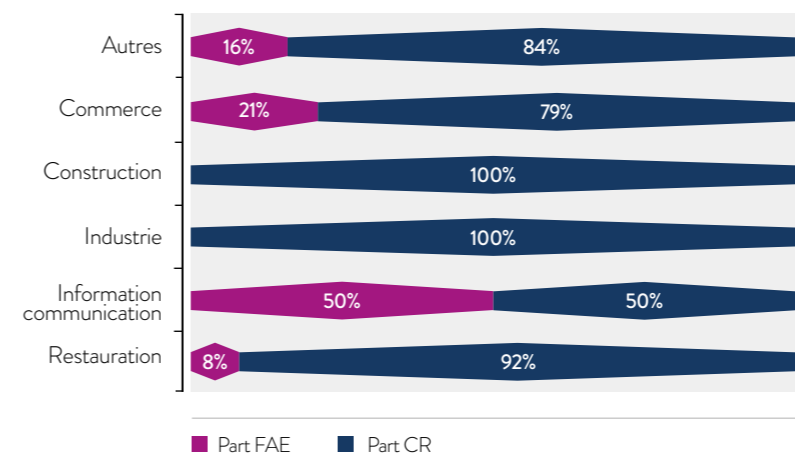
Prestations accordées FAE et CR par secteur d'activité (en nombre)



En 2024, trois secteurs concentrent à eux seuls 80 % des interventions de la FAE : la restauration (37 %), les activités dites « autres » (22 %) et le commerce (21 %). Cette forte concentration traduit la poursuite des réorientations amorcées depuis la crise sanitaire, avec un recentrage sur les domaines les plus exposés ou en tension. La prédominance du secteur de la restauration s'explique par la complexité accrue pour les entreprises de ce secteur de sécuriser un

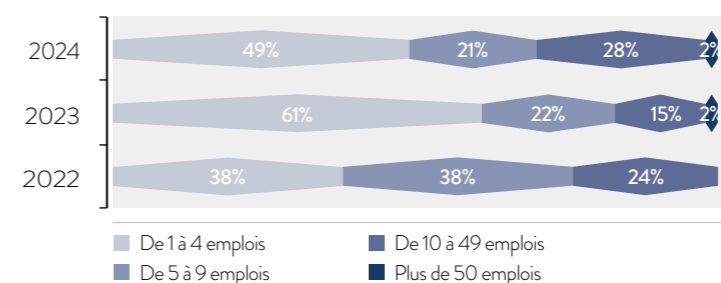
financement, désormais quasi impossible sans une garantie solide, en raison des difficultés économiques persistantes rencontrées. Face à ces défis, la FAE adapte son soutien de manière ciblée et réactive, tout en limitant les risques, signe de sa capacité à accompagner les mutations structurelles tout en consolidant les secteurs stratégiques du tissu économique local.

Répartition FAE et CR des prestations accordées par secteur d'activité (en nombre)



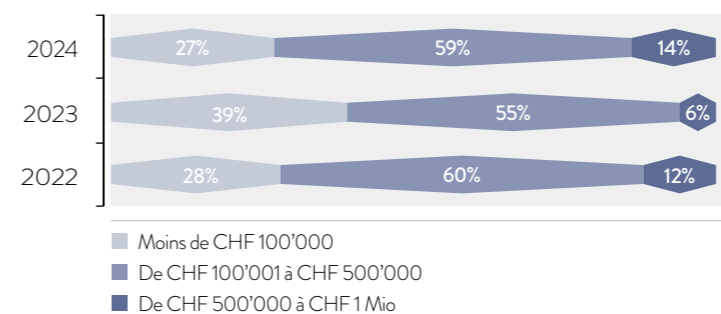
La majorité des soutiens reste attribuée par le biais du système fédéral de cautionnement (CR). Cette configuration confirme le rôle central de CR dans le dispositif, expliqué par le risque plus limité que cela constitue pour la FAE et le canton. Les interventions directes de la FAE, concernent en priorité des situations spécifiques, hors du champ d'intervention de CR. Ces ajustements affirment la complémentarité des deux dispositifs.

Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois



La taille des entreprises soutenues s'est accrue en 2024 pour revenir à un niveau plus proche des chiffres historiques de la FAE. Si les interventions restent majoritairement auprès des PME employant moins de 4 personnes, qui représentent 49 % des dossiers en 2024, contre 61 % en 2023, une hausse notable de soutiens a été enregistrée au bénéfice des entreprises de 10 à 49 emplois, passant de 15 % à 28 %. Elle reflète une diversification des profils soutenus et explique en partie l'évolution du montant total accordé.

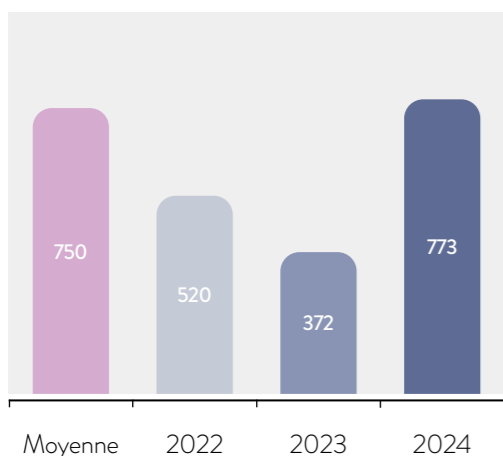
Analyse des dossiers acceptés par montant accordé



Le montant moyen d'intervention par entreprise de CHF 272'993 en 2024 enregistre une forte croissance, revenant au niveau historique et dépassant même légèrement la moyenne enregistrée par la FAE depuis sa création (CHF 269'541). Les interventions de moins de CHF 100'000 diminuent, tandis que les tranches supérieures progressent, reflétant un recentrage sur des montants intermédiaires. Conformément à la Loi sur l'aide aux entreprises, la FAE module ses interventions selon la taille, l'emploi et le risque financier, tout en garantissant une répartition cohérente des ressources.

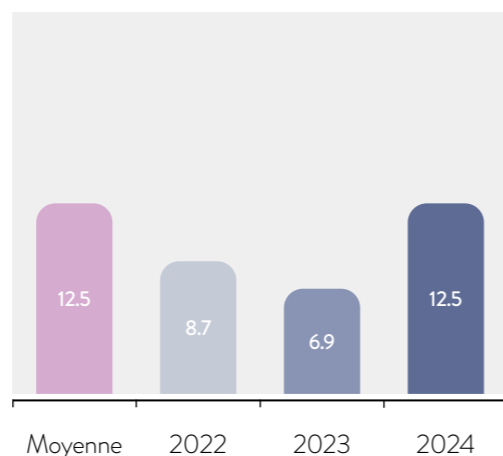
18 Suivi des emplois

Nombre d'emplois soutenus



Le soutien de 773 emplois marque un net rebond par rapport à 2023 (372 emplois), retrouvant un niveau proche des standards historiques. Cette progression s'explique par un rééquilibrage en faveur d'entreprises de taille intermédiaire, générant un volume d'emplois plus conséquent.

Moyenne des emplois par entreprise soutenue

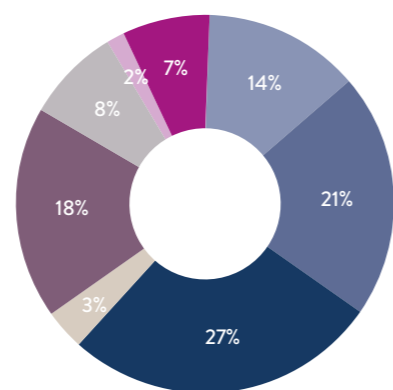


La moyenne des emplois soutenus par entreprise remonte ainsi à 12.47 atténuant la tendance baissière observée depuis la pandémie. Malgré une demande toujours soutenue de la part des petites structures, cette évolution suggère une reprise de la dynamique de croissance.

Répartition sectorielle des emplois soutenus

Les secteurs secondaires et tertiaires demeurent au cœur de l'intervention économique de la FAE, avec une concentration marquée dans des domaines à forte intensité de main-d'œuvre. La Restauration (27 %), l'Industrie (21 %), le Commerce (18 %) et la Construction (14 %) figurent en tête des activités soutenues, révélant un engagement constant tournée vers les domaines les plus exposés aux fluctuations conjoncturelles, où l'accès au crédit bancaire reste souvent plus délicat. Cet état de fait découle directement de la raison d'être de la fondation et est parfaitement conforme avec la mission qui lui est confiée.

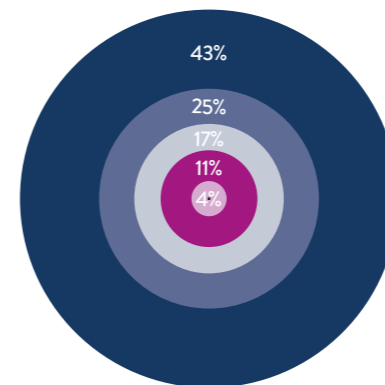
Les autres secteurs occupent une place plus modeste mais témoignent de la grande diversité d'activité des acteurs économiques du canton. Ils regroupent des domaines variés comme les services à la personne, les transports, la santé, les loisirs, ou encore les métiers du savoir et de l'expertise.



- Construction
- Industrie
- Restauration
- Information et communication
- Commerce
- Activités spécialisées
- Enseignement
- Autres

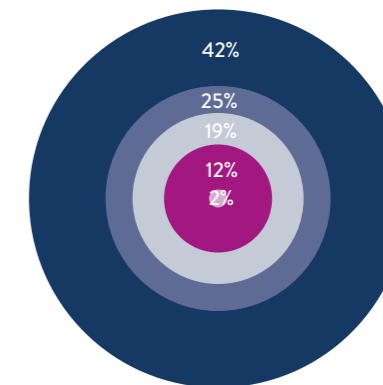
19 Analyse du portefeuille d'encours à fin 2024

Répartition de l'engagement FAE de CHF 29.1 mios par prestation



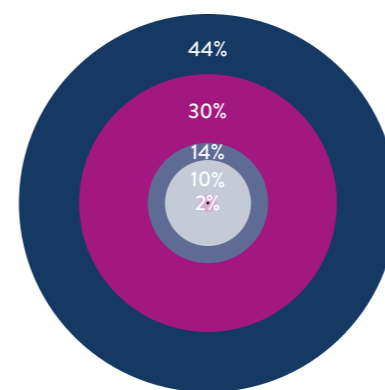
- 35% d'arrière-caution sur cautionnements CR CHF 12'356'075
- Prêts Covid-19 CHF 7'209'463
- Participations CHF 4'969'148
- Cautionnements FAE CHF 3'302'608
- Avances de liquidités CHF 1'186'000
- Mandats CHF 55'800

Provisions de CHF 22.8 mios sur l'engagement FAE



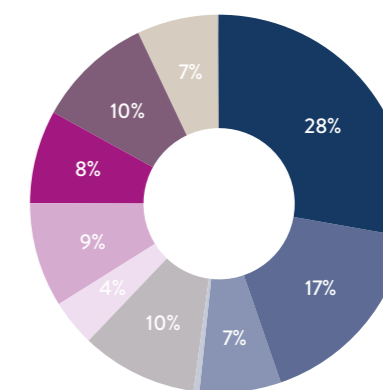
- Provisions sur cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65% CHF 9'643'681
- Provisions sur Prêts Covid-19 CHF 5'712'049
- Provisions sur Cautionnements FAE CHF 2'837'211
- Provisions sur Prêts Covid-19 CHF 5'712'049
- Provisions sur Cautionnements FAE CHF 385'878
- Avances de liquidités CHF 385'878

Répartition de l'engagement de CHF 52 mios FAE et CR par prestation



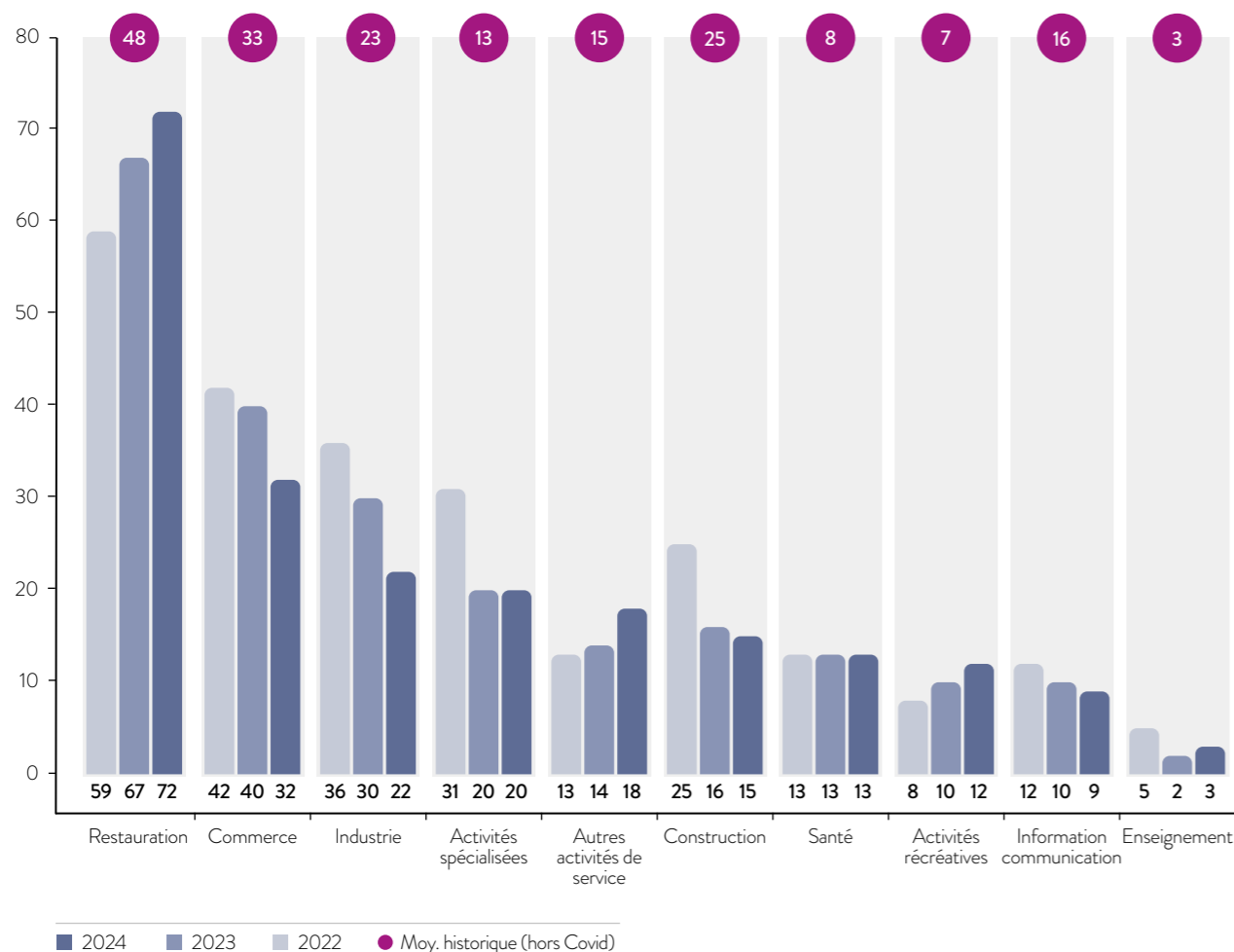
- Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65% CHF 22'946'997
- Cautionnements FAE CHF 15'658'683
- Prêts Covid-19 CHF 7'209'463
- Participations CHF 4'969'148
- Avances de liquidités CHF 1'186'000
- Mandats (0.20%) CHF 55'800

Répartition sectorielle de l'engagement de CHF 44.8 mios FAE et CR (hors Covid)



- Restauration
- Industrie
- Construction
- Enseignement (0.50%)
- Activités spécialisées
- Autres activités de service
- Santé
- Activités récréatives
- Commerce
- Information et communication

Répartition du portefeuille clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



À fin 2024, les engagements en cours de la FAE (hors prêts Covid) s'élevaient à CHF 44.8 millions, en faveur de 216 entreprises genevoises. La répartition sectorielle reste dominée par trois domaines pour lesquels, historiquement, l'accès aux financements bancaires est plus délicat : la restauration, le commerce et l'industrie, qui concentrent ensemble près de 60 % des bénéficiaires. Ce poids structurel dans le portefeuille de la FAE reste stable, tout en laissant place à de nouvelles dynamiques.

On observe en effet une montée en puissance du secteur des services spécialisés – incluant notamment le conseil, l'ingénierie ou les activités juridiques – qui approche désormais 10 % des interventions, traduisant une évolution vers une économie plus orientée vers l'expertise et les prestations intellectuelles. La construction maintient sa place intermédiaire, tandis que les secteurs de l'information, de la communication et des services financiers demeurent modestes mais constants. La diversification du portefeuille s'accroît également, avec des interventions plus fréquentes dans l'éducation, la santé ou la recherche.

Concernant les prêts Covid, 360 entreprises sont encore concernées, pour un encours résiduel de CHF 7.2 millions, soit 26.4 % des montants octroyés initialement. En l'espace de quatre ans, deux tiers du montant des crédits ont été remboursés, mais seulement un cinquième en nombre de dossiers, témoignant de la résilience du tissu économique local et de l'efficacité du soutien ponctuel mis en place en complément de l'aide structurelle de la FAE.

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève *

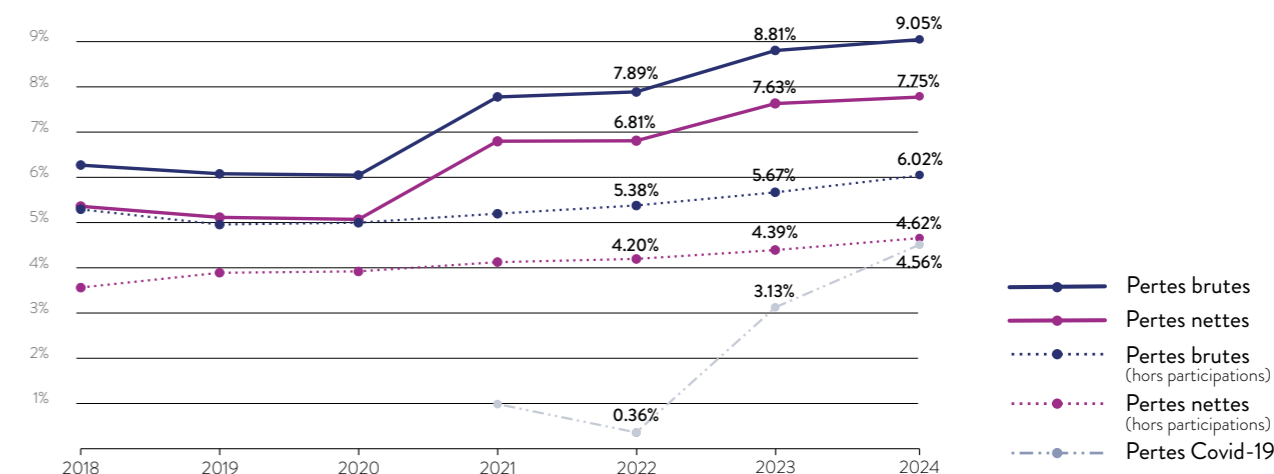
| | 2024 | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| en nombre | | | |
| NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS | 3'258 | 3'890 | 4'986 |
| Nombre moyen de salariés par entreprise | 5.91 | 6.96 | 9.20 |
| NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP | 2'714 | 3'290 | 3'805 |
| Nombre moyen de salariés ETP par entreprise | 4.93 | 5.89 | 7.02 |
| NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS | 82 | 102 | 176 |
| Nombre moyen d'apprentis par entreprise | 0.15 | 0.18 | 0.32 |
| en milliers de CHF | | | |
| MASSE SALARIALE TOTALE | 186'454 | 228'038 | 267'146 |
| Masse salariale moyenne par entreprise | 338 | 408 | 493 |
| Salaire annuel moyen par collaborateur ETP | 68.70 | 69.32 | 70.20 |
| Cotisations sociales totales estimées ** | 29'833 | 36'486 | 42'743 |
| Hors Covid (en milliers de CHF) | | | |
| CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES ENTREPRISES (N-1) | 383'963 | 522'381 | 446'622 |
| Chiffre d'affaires moyen par entreprise | 1'920 | 2'721 | 2'552 |
| Impôts totaux - entreprises | 1'845 | 2'310 | 1'750 |
| Impôts totaux - estimation personnes physiques *** | 27'968 | 35'067 | 40'411 |
| TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS | 29'813 | 37'376 | 42'049 |

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse : 83% en 2024, 88 % en 2023, 90 % en 2022) et des comptes de résultat (taux de réponse : 78 % en 2023, 93 % en 2022, 93 % en 2021)

** sur la base d'un taux de cotisation moyen de 16 % de la masse salariale

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

Taux de perte FAE et CR



En 2024, les pertes enregistrées par la FAE s'élevaient à CHF 2'241'242, réparties sur 16 entreprises. Ce montant, en baisse par rapport à l'exercice précédent, reste élevé selon les standards historiques et reflète la fragilité persistante du contexte malgré des premiers signes de stabilisation.

Les cautionnements de crédit concentrent logiquement la majorité des pertes (71 %), puisqu'ils représentent près de 90 % de l'activité. Les participations représentent 11 % des pertes, tandis que les prêts Covid, toujours en phase de remboursement, en constituent 18 %.



Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de
Fondation d'aide aux entreprises

Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2024. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité ou dans l'annexe aux comptes annuels.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de son flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées », aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 31 janvier 2025

PKF Fiduciaire SA

SEO Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Olivier Volper

Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)

SEO Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Yann Clerc

Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) 2024

ACTIF

| | CHF en 2024 | CHF en 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF CIRCULANT | | |
| Liquidités | | |
| Caisse | 401 | 452 |
| Compte garantie sur avances de liquidités | 197'374 | 190'981 |
| Comptes courants État de Genève | 56'254'269 | 50'008'619 |
| | 56'452'044 | 50'200'051 |
| Réalisable | | |
| Débiteurs | 94'645 | 83'530 |
| Du croire débiteurs | (4'205) | (4'205) |
| | 90'440 | 79'326 |
| Débiteurs - Avances de liquidités | 490'419 | 321'114 |
| Provision sur débiteurs - Avances de liquidités | (385'878) | (249'826) |
| | 104'541 | 71'288 |
| Débiteurs - Cautionnement FAE | 1'696'884 | 1'210'526 |
| Créance caution FAE à restituer | (1'696'884) | (1'210'526) |
| | 0 | 0 |
| Débiteurs - Arrière-caution 35% FAE pour CR | 1'797'115 | 1'608'336 |
| C/C État GE - Arrière-caution FAE | (1'797'115) | (1'608'336) |
| | 0 | 0 |
| Actifs de régularisation | 33'005 | 10'500 |
| TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT | 56'680'030 | 50'361'166 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | |
| Participation ex-FSPME | 0 | 500'765 |
| Dépréciation sur participation ex-FSPME | 0 | (500'765) |
| | 0 | 0 |
| Participations FAE | 4'969'148 | 5'214'148 |
| Dépréciation sur participations FAE | (4'257'786) | (4'513'411) |
| | 711'362 | 700'736 |
| Prêts franc fort | 0 | 0 |
| Provision sur Prêts franc fort | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| Débiteurs - Prêts Covid-19 | 7'209'463 | 11'760'555 |
| Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19 | (5'712'049) | (8'730'233) |
| | 1'497'414 | 3'030'322 |
| Immobilisations corporelles | 1'460 | 1'947 |
| TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ | 2'210'236 | 3'733'005 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 58'890'266 | 54'094'171 |

PASSIF

| | CHF en 2024 | CHF en 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| CAPITAUX ÉTRANGERS | | |
| Capitaux étrangers à court terme | | |
| Dettes à court terme | 49'013 | 107'145 |
| Passifs de régularisation | 82'238 | 68'592 |
| Mandats d'audit à payer | 25'700 | 0 |
| Capitaux étrangers à long terme | | |
| Provisions sur cautionnements | 12'480'892 | 14'495'104 |
| Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat | 0 | 125'236 |
| Fonds de garantie à restituer | 197'397 | 191'005 |
| TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS | 12'835'240 | 14'987'082 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | | |
| Capital de dotation | 30'000'000 | 30'000'000 |
| Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23 | (8'490'707) | (8'245'707) |
| | 21'509'293 | 21'754'293 |
| Réserves | | |
| Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2024 | 27'900'143 | 21'230'707 |
| Résultat | | |
| Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.) | (4'268'411) | (4'535'907) |
| Part du résultat annuel de fonctionnement à conserver 75% | 570'551 | 375'702 |
| Résultat de l'exercice sur prestations | 25'134 | 22'496 |
| Résultat de l'exercice sur fonctionnement, à répartir selon contrat de prestations | 318'316 | 259'799 |
| | (3'354'410) | (3'877'910) |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 46'055'026 | 39'107'090 |
| TOTAL DU PASSIF | 58'890'266 | 54'094'171 |

Compte de Résultat de l'exercice 2024

| | CHF en 2024 | Budget 2024 en CHF | CHF en 2023 |
|--|--------------------|-----------------------|--------------------|
| PRODUITS | | | |
| Subventions reçues de l'État de Genève | | | |
| Subventions reçues - prestations | 3'100'000 | 3'100'000 | 4'150'000 |
| Subvention reçues - fonctionnement | 1'900'000 | 1'900'000 | 1'850'000 |
| TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES | 5'000'000 | 5'000'000 | 6'000'000 |
| Produits de fonctionnement | | | |
| Taxes d'inscription | 19'500 | 20'000 | 17'700 |
| Rétroc. Cautionnement romand s/frais études | 149'002 | 110'000 | 135'200 |
| Honoraires sur dossiers FAE | 24'115 | 0 | 9'900 |
| Variation de provision pour perte sur débiteurs | 0 | 0 | (4'348) |
| Refacturat. liée aux commissions SAI & autres | 15'600 | 12'000 | 11'400 |
| Produits extraordinaires et financiers | 922 | 14'000 | 1'091 |
| Dotation / Dissolution de provisions | 0 | 0 | 4'348 |
| TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT | 209'139 | 156'000 | 175'291 |
| CHARGES | | | |
| Charges de fonctionnement | | | |
| Charges liées aux commissions SAI & autres | (15'600) | (12'000) | (11'400) |
| Charges de personnel | (1'422'791) | (1'660'000) | (1'373'698) |
| Loyer et charges | (147'340) | (164'000) | (145'215) |
| Entretien mobilier & matériel, installat., informat. | (68'839) | (80'000) | (116'808) |
| Charges d'administration | (75'232) | (77'000) | (56'527) |
| Communication | (54'081) | (46'000) | (44'807) |
| Autres charges d'exploitation | (6'940) | (17'000) | (17'039) |
| TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT | (1'790'823) | (2'056'000) | (1'765'493) |
| COÛT NET DE FONCTIONNEMENT | (1'581'684) | (1'900'000) | (1'590'201) |
| Résultat de fonctionnement | | | |
| Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance | (79'579) | 0 | (64'950) |
| Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75 % | (238'737) | 0 | (194'849) |

| | CHF en 2024 | Budget 2024 en CHF | CHF en 2023 |
|--|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Variation des provisions sur prestations | | | |
| Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours | (4'818'206) | (3'030'000) | (2'684'502) |
| Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2024 | 6'696'366 | 0 | 6'508'972 |
| Diss. de la prov. s/prêts Covid-19 | 3'018'184 | 0 | 2'662'016 |
| | 4'896'344 | (3'030'000) | 6'486'486 |
| Mandats d'audit octroyés | | | |
| Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours | (55'800) | (70'000) | 0 |
| Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs | 0 | 0 | 0 |
| | (55'800) | (70'000) | 0 |
| Pertes sur prestations | | | |
| Pertes sur cautionnements honorés | (878'116) | 0 | (288'649) |
| Pertes sur avances de liquidités | 0 | 0 | (275'031) |
| Pertes sur prêts Covid | (392'992) | 0 | (756'241) |
| | (1'271'108) | 0 | (1'319'922) |
| Récupérations sur pertes antérieures | | | |
| Récupérations sur pertes de cautionnements | 192'966 | 0 | 119'736 |
| Récupérations sur contentieux prêts Covid-19 | 1'818 | 0 | 0 |
| | 194'784 | 0 | 119'736 |
| Restitutions à l'État de Genève | | | |
| Restitutions des récupérations sur pertes antérieures | (194'784) | 0 | (119'736) |
| RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I | 6'669'436 | 0 | 9'316'564 |
| Variation des réserves | | | |
| Subv. s/prestations non dép. s/exercice en cours | 0 | 0 | (1'395'498) |
| Subv. s/prestations trop dép. s/exercice en cours | 1'774'006 | 0 | 0 |
| Subv. s/prestations non dépensées s/ex. 2012-2024 | (9'714'550) | 0 | (9'170'988) |
| Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée | 0 | 0 | (70'000) |
| Pertes s/prêts Covid, s/avances de liquidités et s/cautionnements absorbées par les réserves | 1'271'108 | 0 | 1'319'922 |
| | (6'669'436) | 0 | (9'316'564) |
| RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II | 0 | 0 | 0 |
| Résultat sur Immobilisations financières | | | |
| Variation de la provision sur participations | 10'625 | 0 | 0 |
| Diss. de la provision suite pertes s/participations | 745'765 | 0 | 1'739'950 |
| Gains sur ventes participations | 0 | 0 | 0 |
| Pertes sur participations | (731'256) | 0 | (1'171'454) |
| Attribution du gain sur part. aux fonds propres | 0 | 0 | 0 |
| | 25'134 | 0 | 22'496 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 25'134 | 0 | 22'496 |



**Nous vous remercions
de votre attention !**

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
Tél. +41 (0)22 827 42 84
E-mail : fae@fae-ge.ch



 Fondation d'aide aux entreprises
 FAE Geneve - Fondation d'aide aux entreprises

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX